

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-MER

Arrêté temporaire n° 145/2024
portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue d'Hérambault et Rue des Cordonniers le Mercredi 13 novembre 2024

Monsieur Pierre Ducrocq, Maire de Montreuil-sur-Mer,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,
- Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25, R. 412-28 et R. 417-9,
- Vu l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,
- Considérant que les travaux réalisés par Territoire Littoral Audomarois VEOLIA SERVICE DICT (VEF-66F-62-LITTORAL AUDOMAROIS), rue d'Hérambault et rue des Cordonniers le 13 novembre 2024 impliquent de prendre des mesures temporaires pour garantir la sécurité, la circulation et le bon ordre sur la voie publique ;
- Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de réglementer la circulation et le stationnement sur la voie publique ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le mercredi 13 novembre 2024 de 8 H 00 à 18 H 00, de la Place Saint-Jacques jusqu'à l'intersection de la rue d'Hérambault et de la rue des Cordonniers, les dispositions suivantes s'appliquent :

- la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdites.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

VEF-66F-62-LITTORAL AUDOMAROIS
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Gendarmerie Nationale, les Services Techniques et tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé aux formalités de publication.

Fait à Montreuil-sur-mer, le 04 novembre 2024,

Le Maire,
Pierre DUCROCCQ

Publié et déclaré exécutoire

LD

04 NOV. 2024

